

M. Jorgenson: 1. Le 4 septembre 1962.

2. La décision se fonde sur le principe en vertu duquel tous les Canadiens et tous les secteurs de l'économie doivent faire leur part dans les efforts du gouvernement pour réduire le déficit budgétaire. Étant donné que les prix du porc se maintenaient à un niveau assez élevé et que le prix de soutien avait été augmenté d'environ \$1.50 par porc l'année dernière, on a jugé que cette mesure imposerait le moindre fardeau à ce genre de producteurs.

3. Il n'y a eu aucun changement depuis la réponse à une question semblable le 15 octobre 1962.

4. Les critères qui servent à établir les catégories sont le poids, le type, la longueur, la graisse et la qualité, aux termes d'un règlement adopté le 28 août 1958. On ne s'entend pas tout à fait quant à la valeur relative de chacun de ces critères, mais en général, on les trouve satisfaisants. Le ministère étudie continuellement les normes de classement des carcasses en vue de modifier ces critères et leurs rapports entre eux dès que les renseignements sont disponibles.

MAÏS DE PROVENDE ENSILÉ À HALIFAX

Question n° 934—M. Stewart:

1. Le 29 septembre 1962, de combien de boisseaux de maïs de provende disposait-on dans le silo d'Halifax?

2. Des 26,000 boisseaux de céréales de haute énergie retirés, en moyenne, chaque semaine, quelle quantité a servi à d'autres fins qu'à la fabrication de provende?

M. Jorgenson: 1. A la fermeture, le 29 septembre 1962, 54,602 boisseaux de maïs étaient entreposés dans le silo d'Halifax.

2. Les données statistiques publiées par la Commission des grains indiquent, de semaine en semaine, les changements dans la quantité de céréales entreposées, ce qui permet de savoir la quantité de céréales retirées. Toutefois, elles ne donnent aucun indice des fins auxquelles le maïs retiré a servi.

TRAVAUX PUBLICS DANS MONTMAGNY-L'ISLET

Question n° 936—M. Cook:

Quels travaux, s'il en est, le ministère des Travaux publics doit-il exécuter durant l'année financière 1962-1963 dans la circonscription de Montmagny-L'Islet?

M. McCleave:

Emplacement	Entreprise	Coût global
L'Islet	Réparations de quai (terminée)	\$4,900
Île-aux-Grues	Réparations de quai (terminée)	1,000
Saint-Jean-Port-Joli	Réparations de quai (terminée)	4,500

[M. Stewart.]

INSTALLATIONS DE L'AVIATION ROYALE CANADIENNE DE FALSE-CREEK, À VANCOUVER

Question n° 937—M. Berger:

1. Le ministre de la Défense nationale ou quiconque en son nom ou en celui de son ministère, ou l'ARC ou quiconque agissant en son nom, ont-ils conclu quelque entente ou formulé quelque promesse, verbalement ou par écrit, durant la seconde Grande Guerre, portant que les installations de l'ARC situées sous le pont de la rue Burrard au sud de False-Creek, à Vancouver (C.-B.), seraient remises ou louées à la Commission des parcs de Vancouver ou à quelque autre organisme de la ville de Vancouver pour servir de parcs et de terrains de jeux, une fois les hostilités terminées?

2. A-t-on déjà conclu une telle entente ou formulé une telle promesse depuis la fin de la seconde Grande Guerre jusqu'à ce jour?

L'hon. M. Harkness: 1. Aucun document ne confirme une telle entente ou promesse.

2. Non, mais on a permis à la ville de Vancouver d'utiliser environ 16 acres de terrain de l'ARC pour y aménager un parc et un terrain de jeux. L'autorisation de congé et licence accordée à ce sujet, le 1^{er} décembre 1958, a pris fin le 31 mai 1962. A compter du 1^{er} juin 1962, elle a été remplacée par un bail de vingt ans, qui porte sur environ 21 acres du terrain de l'ARC.

PONT DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE À JEMSEG (N.-B.)

Question n° 939—M. Fairweather:

1. Quel est le coût global estimatif du pont de la route transcanadienne à Jemseg, dans le comté de Queens, au Nouveau-Brunswick?

2. Quelle proportion du coût de ce pont versera le gouvernement du Canada?

M. McCleave: 1. \$1,632,162.94.

2. 50 p. 100.

PENSIONS AUX VEUVES RAPPORTANT MOINS DE HUIT DOLLARS PAR SEMAINE

Question n° 943—M. Mather:

Combien de veuves de fonctionnaires civils reçoivent une pension équivalente à huit dollars ou moins par semaine?

M. Graffey: Monsieur l'Orateur, on trouvera la réponse à cette question dans la réponse que j'ai déposée sur le Bureau, à propos de la question n° 838 qu'a posée l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et qui a été transformée en ordre de dépôt de documents. En conséquence, je serais obligé à l'honorable député s'il consentait à retirer sa question.

M. l'Orateur: Le secrétaire parlementaire indique que la réponse à une question précédente inscrite aujourd'hui répond à cette question particulière et il demande si l'honorable député accepterait de retirer sa question.